



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.6.2011  
COM(2011) 343 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Rapport annuel sur les politiques de l'Union européenne en matière d'aide humanitaire  
et de protection civile et leur mise en œuvre en 2010**

{SEC(2011) 709 final}

L'Union européenne est l'un des plus grands donateurs d'aide humanitaire dans le monde et un acteur central des secours d'urgence pour les victimes de catastrophes provoquées par l'homme et naturelles. Elle encourage en outre le respect du droit humanitaire international et l'adhésion à celui-ci.

La Commission européenne, notamment par l'intermédiaire de sa direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (DG ECHO), vise à sauver et préserver les vies, mais également l'environnement et les biens, par la prévention et le soulagement des souffrances humaines, ainsi que par la protection de l'intégrité et de la dignité des populations frappées par des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, survenues à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE. Le mandat de la Commission inclut l'assistance humanitaire et la protection civile, qui sont les deux principaux instruments dont l'Union européenne dispose pour assurer la rapidité et l'efficacité de son assistance d'urgence auprès des personnes subissant les conséquences immédiates des catastrophes.

L'assistance humanitaire de l'UE, qui se distingue de l'aide au développement à plus long terme ou des instruments de politique étrangère, se fonde sur les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité. Cet engagement en faveur d'une aide humanitaire fondée sur des principes est inscrit dans le traité de Lisbonne.

Au moyen de ses politiques d'aide humanitaire et de protection civile, l'Union européenne démontre concrètement son engagement en faveur de populations, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, qui ont besoin d'assistance lorsqu'elles se trouvent dans une situation de vulnérabilité extrême. Son action contribue à réaliser l'un des objectifs stratégiques de l'action extérieure de l'UE, tel qu'il est énoncé dans le traité sur l'Union européenne.

La nomination d'un commissaire chargé de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises au sein de la nouvelle Commission témoigne de l'importance qui est accordée à la politique d'aide humanitaire. Le mécanisme de protection civile, rattaché à l'aide humanitaire depuis février 2010 dans le cadre d'une direction générale unique, vise à faciliter la coopération dans les interventions de secours relevant de la protection civile, en cas d'urgence majeure exigeant une réaction immédiate.

## **Le contexte mondial dans lequel se déroule l'assistance**

Bon nombre des sujets de préoccupation mondiaux actuels ont des répercussions sur la nature et l'ampleur des défis liés à l'aide humanitaire et à la protection civile:

L'évolution des menaces pesant sur la sécurité. Si le nombre de conflits entre les pays a reculé depuis la fin de la guerre froide, d'autres types de conflit se sont répandus et sont devenus plus complexes à résoudre. L'accroissement du nombre d'États affaiblis et défaillants a créé les conditions d'une instabilité prolongée, de crises violentes et de conflits civils à travers l'Asie du Sud, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et le continent africain.

Le changement climatique. Jamais encore l'activité humaine n'avait exercé de pression aussi forte qu'aujourd'hui sur l'environnement et le climat de notre planète. Le monde connaît des conditions météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, tempêtes) sans précédent dans l'histoire. Dans l'avenir, le changement climatique risque d'accroître la fréquence des catastrophes naturelles et la gravité de leurs conséquences, mais également de modifier la répartition géographique des situations d'urgence. Dans de nombreuses régions du monde,

l'accès aux ressources naturelles de base, à l'eau et aux terres agricoles devient plus difficile, ce qui suscite de nouvelles tensions et des «migrations liées au climat».

Les mutations de l'économie mondiale. Les pays en développement et émergents sont aujourd'hui les nouveaux moteurs de la croissance mondiale. Selon les estimations, d'ici à 2020-2025, le PIB total des huit premières économies émergentes sera supérieur à celui du G8 actuel. Si des millions de personnes sont soustraites à la pauvreté grâce à cette croissance, le développement demeure très inégal puisque les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) restent hors de portée pour de vastes groupes de population.

Le rôle croissant des acteurs non étatiques. À travers le monde, les ONG sont devenues des forces sociales et politiques importantes. Le pouvoir du secteur privé s'accroît non seulement dans les activités commerciales et financières internationales, mais aussi dans le contexte des enjeux sociétaux. Enfin, les médias internationaux influencent le cours de la diplomatie et de la politique par l'impact émotionnel et immédiat des «dernières nouvelles».

La crise financière pourrait avoir une incidence sur les ressources disponibles pour les interventions d'urgence. Elle pourrait rendre plus impérieux le besoin de solidarité européenne et met en évidence l'importance du bon emploi des ressources et de l'efficacité dans les missions d'assistance.

Par conséquent, la mise en œuvre de l'aide humanitaire et de la protection civile est de plus en plus complexe et difficile. Du fait de l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles, on dénombre plus de crises humanitaires soudaines, et en particulier des catastrophes de grande ampleur, comme celles de 2010 en Haïti et au Pakistan. Les quelque 373 catastrophes naturelles survenues au cours de l'année ont fait près de 300 000 victimes et frappé 207 millions de personnes dans le monde<sup>1</sup>. La région la plus touchée a été l'Asie, qui a enregistré 89 % du nombre total des victimes. Sur le plan des catastrophes naturelles, 2010 a été l'une des pires années de ces deux dernières décennies. Les catastrophes humanitaires d'origine humaine continuent d'être principalement causées par des conflits civils internes dans lesquels la population civile est de plus en plus exposée à la violence et à la souffrance. Ce type de conflit est souvent marqué par l'indifférence des belligérants à l'égard du droit international humanitaire et de ses principes, ainsi que par le rétrécissement de l'espace humanitaire. L'accès humanitaire aux bénéficiaires, ainsi que la sécurité et la protection des populations civiles et des travailleurs humanitaires sont devenus de plus en plus problématiques.

La multiplication des acteurs constitue un autre trait caractéristique de la scène humanitaire. À côté des ONG humanitaires traditionnelles et des organisations humanitaires internationales, les fondations et les entreprises privées jouent un rôle grandissant. Dans certains pays, les forces armées mènent des opérations quasi humanitaires. Enfin, certaines forces de maintien de la paix ont des mandats de protection qui sont parfois susceptibles d'avoir une incidence sur l'action humanitaire. Dans certaines régions, l'aide intergouvernementale ou le déploiement des ressources militaires gagne du terrain. Cette multiplicité des acteurs engendre une grande diversité de motivations, d'intérêts et de pratiques. L'affirmation renouvelée des principes humanitaires de neutralité et de non-discrimination n'en devient que plus importante.

---

<sup>1</sup> Source: CRED ([www.cred.be](http://www.cred.be)).

## Les activités d'aide humanitaire et de protection civile de l'UE en 2010

Par le truchement de la Commission (DG ECHO), l'UE a fourni une assistance humanitaire fondée sur les besoins et a facilité l'acheminement de secours en nature relevant de la protection civile européenne.

La DG ECHO intervient au moment et à l'endroit où survient une crise ou une catastrophe naturelle, en aidant des millions de personnes sinistrées à travers le monde. En 2010, la réaction de l'UE aux crises nouvelles ou de longue durée s'est élevée à 1,115 milliard d'euros en tout et a consisté en:

- une assistance humanitaire à quelque 151 millions de personnes<sup>2</sup> dans 80 pays hors de l'UE, dont 39 pays/territoires désignés comme étant en situation de crise dans la planification initiale de la DG ECHO;
- une activation du mécanisme de protection civile pour 28 crises survenues à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

Le budget initial de l'aide humanitaire pour 2010, qui s'élevait à 835 millions d'euros, a été revu à la hausse à plusieurs reprises pour répondre aux nouvelles crises et catastrophes naturelles survenues en cours d'année, en particulier lors des deux catastrophes de grande ampleur en Haïti et au Pakistan.

Le budget de l'aide humanitaire a été augmenté en ayant recours à la réserve d'aide d'urgence, aux Fonds européens de développement prévus pour l'aide humanitaire dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et à des transferts de lignes budgétaires affectées à d'autres instruments d'aide extérieure.

Selon les estimations, l'assistance fournie en 2010 a porté à 44 % sur des catastrophes naturelles, à 41 % sur des crises de longue durée et à 15 % sur des crises et interventions ad hoc.

Les **catastrophes naturelles** ont continué à causer de profonds ravages à travers le monde. La DG ECHO suit une double stratégie pour faire face à ce type de catastrophe:

- elle garantit une réaction rapide, en procurant une aide humanitaire, mais aussi en facilitant et en coordonnant l'assistance en matière de protection civile, fournie sur la base du volontariat par les États membres de l'UE et les pays participant au mécanisme de protection civile à d'autres États (UE ou pays tiers), lorsque le mécanisme est activé;
- elle assure une préparation aux catastrophes, en repérant les zones géographiques et les populations les plus exposées aux catastrophes naturelles et en établissant, à leur intention, des programmes spécifiques de préparation aux catastrophes.

La DG ECHO a fourni une **assistance humanitaire** pour parer aux conséquences des catastrophes suivantes:

- inondations au Bénin, au Burkina Faso, au Bangladesh, en Colombie et au Pakistan;
- séismes au Chili, en Indonésie et en Haïti;

---

<sup>2</sup> Dont 101 millions concernées par l'aide humanitaire, 22 millions par l'aide alimentaire et 28 millions par les activités de préparation aux catastrophes.

- cyclones en Asie du Sud, en Amérique centrale et au Laos;
- sécheresses dans la grande Corne de l’Afrique, dans la région du Sahel, en Bolivie et à Djibouti;
- épidémies en République du Congo, en Haïti, au Malawi, au Zimbabwe et en Asie du Sud-Est;
- une assistance spécifique a également été fournie à la Mongolie, touchée par le phénomène du dzud<sup>3</sup>, au Bangladesh (infestation de rongeurs), aux Philippines (phénomène El Niño), au Guatemala, frappé par une série de catastrophes naturelles (éruption volcanique, tempête tropicale, dépression tropicale faisant suite à une forte sécheresse en 2009), et au Tadjikistan, frappé par un tremblement de terre, des inondations et une épidémie de poliomyélite.

Concernant les «**crises provoquées par l’homme**», les affrontements interethniques de juin 2010 dans le sud du Kirghizstan ont suscité une intervention d’urgence dans de nombreux domaines, dont la fourniture d’abris, l’assistance alimentaire et médicale, le conseil juridique et la protection. Au Yémen, la situation politique et humanitaire s’est détériorée avec l’apparition de plusieurs conflits internes ouverts à travers le pays. L’instabilité qui prévaut dans la Corne de l’Afrique, en particulier en Somalie, provoque un flux accru d’immigrés débarquant sur les côtes du Yémen et un nombre croissant de réfugiés et de demandeurs d’asile. Les opérations militaires qui ont suivi la crise des personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays (PDI) au Pakistan, en 2009, ont déclenché de nouveaux déplacements de populations et incité la DG ECHO à subvenir aux besoins de quelque trois millions de personnes nécessitant de toute urgence une assistance humanitaire. À la fin de l’année, la Côte d’Ivoire a été confrontée à une crise postélectorale qui a également touché les pays limitrophes.

Outre ces crises, la Commission a dû gérer plusieurs **situations d’urgence complexes et de longue durée**. En voici quelques exemples:

- Le Soudan, où l’insécurité accrue, prenant fréquemment la forme d’enlèvements ciblés et de harcèlement de travailleurs humanitaires, ainsi que l’accès extrêmement limité au pays ont contribué à la disparition quasi complète de l’espace humanitaire au Darfour. Les interventions se limitent principalement aux camps, où les conditions de travail des partenaires humanitaires sont extrêmement précaires.
- Les Territoires palestiniens occupés, où les effets combinés du blocus et des restrictions d’accès et de mouvement, ainsi que l’impact du régime d’occupation à Gaza, dans la zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est, maintiennent la population dans une situation de vulnérabilité extrême et de dépendance à l’égard de l’assistance humanitaire extérieure.
- En République démocratique du Congo, bien qu’une stabilisation progressive ait été notée dans certaines régions du pays, les combats, la violence sexuelle et les déplacements de population ont persisté tout au long de l’année.

Malgré la multiplication des catastrophes naturelles et provoquées par l’homme, l’augmentation du nombre de victimes due à la complexité des situations d’urgence ces dernières années, l’absence de respect à l’égard des principes humanitaires et le manque de

---

<sup>3</sup> Phénomène naturel survenant lorsque des chutes de neige abondantes et continues s’accompagnent d’un froid extrême après plusieurs étés secs.

sûreté et de sécurité auquel sont confrontés les travailleurs humanitaires, il existe des contextes où **la situation humanitaire s'est améliorée**. Il y a indéniablement des cas encourageants d'interventions humanitaires réussies, où le développement succède au financement. Ce fut le cas au Sri Lanka et aux Philippines en 2010. Au *Sri Lanka*, la situation humanitaire a sensiblement évolué. À ce jour, 75 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) sont revenues sur leur lieu d'origine, tandis que le reste de ce groupe continue de vivre dans des familles d'accueil et des camps. Par son budget, l'UE demeure l'un des donateurs d'aide humanitaire les plus engagés. Elle a financé des activités de déminage humanitaire qui ont facilité le retour sécurisé des PDI. Elle a en outre accordé davantage d'attention aux interventions multisectorielles comprenant la fourniture d'abris, de moyens de subsistance et d'assistance alimentaire. Des inquiétudes liées à la protection des personnes ont persisté, compte tenu de la proportion élevée de familles rapatriées dirigées par une femme. Enfin, la situation en matière de sécurité est demeurée stable depuis la fin du conflit et, si l'accès au pays reste limité pour les partenaires d'ECHO, la tendance générale est à l'amélioration. Aux *Philippines*, les conditions de sécurité ont commencé à s'améliorer lorsque les pourparlers de paix entre les parties ont progressé et à la suite du cessez-le-feu supervisé par un comité conjoint de coordination pour la cessation des hostilités et un groupe international d'observation, sous commandement malaisien. La DG ECHO a continué d'assister les personnes déplacées qui étaient toujours hébergées dans des centres d'évacuation et a soutenu le processus de retour des PDI. À la fin de 2010, le nombre de personnes encore déplacées ne dépassait pas 25 000, ce qui a confirmé la pertinence de la suppression progressive de l'aide humanitaire en faveur d'instruments à plus long terme.

En ce qui concerne la protection civile, le *mécanisme de protection civile* de l'UE a été activé à 28 reprises au cours de l'année (11 fois à l'intérieur et 17 fois à l'extérieur de l'UE) pour réagir à des situations comme des inondations au Pakistan, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, au Bénin, au Tadjikistan et en Colombie, le séisme et l'épidémie de choléra en Haïti, un tremblement de terre au Chili, la marée noire dans le golfe du Mexique, la violente tempête (Xynthia) qui a frappé l'Europe occidentale, des incendies de forêts en France, au Portugal et en Israël, des chutes de neige au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, des ouragans et des tempêtes tropicales au Guatemala et en Haïti et, enfin, l'accident chimique en Hongrie, où plusieurs villages ont été inondés par des coulées de boue rouge provenant d'une usine locale d'aluminium. Quarante-huit experts ont été déployés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE dans le cadre de douze missions d'évaluation et de coordination.

L'action préparatoire pour la capacité de réaction rapide de l'UE en 2010 (une initiative du Parlement européen qui a commencé en 2008 avant d'être renouvelée en 2009 et, pour la dernière fois, en 2010) a donné lieu à de bons projets et a entraîné des avancées dans le domaine des modules. En 2010, quatre capacités de réaction rapide européennes, élaborées et prêtes à être utilisées dans le cadre de ce programme, ont été déployées pour la première fois lors de situations d'urgence, sous la forme d'un poste médical avancé doté de structures chirurgicales et d'une unité de purification d'eau en Haïti à la suite du séisme, d'un module de pompage à haute capacité pour lutter contre les inondations en Pologne et en Moldavie, ainsi que d'une équipe d'assistance technique et de soutien en Haïti pour contrer l'épidémie de choléra.

Le nombre d'opérations de transport a considérablement augmenté en 2010 (on en dénombre 55, dont 50 par subventions directes et cinq par contrat-cadre avec un courtier de transport).

L'examen de la politique actuelle de protection civile, qui a commencé en 2010, est toujours en cours.

Le tableau ci-dessous montre l'affectation du **financement** de l'aide humanitaire et de la protection civile de l'UE par région, en 2010, selon le principe de l'aide fondée sur les besoins (en milliers d'euros).

Région/pays	Montant	%
<b>Afrique</b>	<b>468 550</b>	<b>42%</b>
Soudan et Tchad	169 000	
Afrique centrale	84 750	
Corne de l'Afrique	96 000	
Afrique occidentale	87 100	
Afrique australe et océan Indien	31 700	
<b>Moyen-Orient, Méditerranée et Caucase</b>	<b>98 000</b>	<b>9%</b>
Moyen-Orient et Méditerranée	96 000	
Caucase	2 000	
<b>Asie</b>	<b>281 445</b>	<b>25%</b>
Asie centrale et Asie du Sud-Ouest	198 295	
Asie centrale et Asie du Sud	34 400	
Asie du Sud-Est et Asie orientale	48 750	
<b>Amérique latine, Caraïbes et Pacifique</b>	<b>158 500</b>	<b>14%</b>
Amérique latine	34 500	
Caraïbes et Pacifique	124 000	
<b>Protection civile</b>	<b>28 061</b>	<b>3%</b>
À l'intérieur de l'UE	14 407	
Action préparatoire aux réactions rapides	6 846	
À l'extérieur de l'UE	6 808	
<b>Dans le monde (développement des capacités, assistance technique, soutien)</b>	<b>80 304</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 114 860</b>	<b>100%</b>

Contrairement à ce qui prévaut pour la protection civile, la DG ECHO ne fournit généralement pas d'aide humanitaire directement sur le terrain. Elle accomplit son mandat en versant des fonds à quelque 200 **partenaires** comprenant des organisations non gouvernementales, des agences des Nations unies, d'autres organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et plusieurs agences spécialisées des États membres de l'UE.

Il est important que la DG ECHO dispose d'un large éventail de partenaires pour pouvoir couvrir une liste croissante de besoins dans différentes régions du monde et dans des situations qui sont, souvent, de plus en plus complexes. Les subventions et contributions gérées par la DG ECHO sont attribuées via la sélection des meilleures offres reçues pour couvrir les besoins des plus vulnérables. En 2010, la répartition des fonds entre les partenaires de la DG ECHO était la suivante: 50 % pour les ONG, 39 % pour les agences des Nations unies et 11 % pour les organisations internationales.

Les organisations humanitaires ont **un accès de plus en plus limité aux bénéficiaires**, en raison, d'une part, du rétrécissement de l'espace humanitaire par les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux qui ne tiennent aucun compte des principes de protection les plus élémentaires prévus par le droit international humanitaire et, d'autre part, des contraintes de sécurité. Les gouvernements imposent de plus en plus souvent des restrictions sur l'acheminement de l'aide humanitaire (par exemple au Sri Lanka). Dans de nombreuses zones de conflit (par exemple en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan), les travailleurs humanitaires sont témoins de comportements guerriers particulièrement brutaux, consistant notamment à prendre pour cibles les civils, et au recours fréquent à la violence sexuelle comme arme de guerre. Le nombre d'attaques dirigées contre des travailleurs humanitaires, dont les expulsions et les assassinats, semble s'accroître. Les donateurs doivent affronter le fait que c'est non seulement le personnel humanitaire qui est menacé, mais aussi les fonds et les infrastructures fournis. Certains gouvernements sont disposés à aller jusqu'à exproprier les donateurs ou à «emprunter» leurs fonds et les biens qu'ils financent, ou à expulser les organisations d'aide humanitaire une fois qu'elles ont été privées de leurs moyens.

### **Politique d'assistance humanitaire et de protection civile**

Au niveau des politiques, la plupart des questions de politique générale relevant de l'aide humanitaire sont présentées dans le **Consensus européen sur l'aide humanitaire** (2007) et son plan d'action. L'évaluation à mi-parcours du plan d'action du Consensus, qui s'est achevée à l'automne 2010<sup>4</sup>, a confirmé la solidité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de tous les domaines d'action. Les résultats de cette évaluation à mi-parcours sont disponibles à l'adresse [http://ec.europa.eu/echo/policies/consensus\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/policies/consensus_fr.htm).

Une insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë a continué de toucher un grand nombre de populations vulnérables, soit quelque 10 % des personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire, qui sont près d'un milliard dans le monde. En mars, la Commission a adopté une **communication sur l'assistance alimentaire à caractère humanitaire**<sup>5</sup>. Ce document présente le cadre général de l'action humanitaire de l'UE qui vise à renforcer les efforts menés pour vaincre l'insécurité alimentaire en cas de crise humanitaire, par la recherche de la combinaison d'outils de réaction la plus adéquate possible pour assurer l'efficacité optimale de l'assistance alimentaire dans un contexte humanitaire donné.

La Commission a également présenté des propositions pour renforcer la **capacité de réaction de l'UE en cas de catastrophe**. La communication<sup>6</sup> vise à améliorer l'efficacité, la cohérence et le retentissement des réactions en prenant appui sur leurs principales composantes, à savoir l'aide humanitaire et la protection civile, ainsi que le soutien militaire le cas échéant, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Les enseignements tirés des situations en Haïti et au Pakistan, et, plus récemment, des catastrophes naturelles survenues en Europe modèleront les propositions pour l'avenir.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Commission travaille, en consultant étroitement les États membres et les autres parties prenantes, à l'établissement du **Corps**

---

<sup>4</sup> COM(2010) 722, SEC(2010) 1505.

<sup>5</sup> COM(2010) 126 ([http://ec.europa.eu/echo/policies/food\\_assistance\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/policies/food_assistance_fr.htm)).

<sup>6</sup> COM(2010) 600 final et SEC(2010) 1243/1242

([http://ec.europa.eu/commission\\_2010-2014/georgieva/hot\\_topics/european\\_disaster\\_response\\_capacity\\_en.htm](http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/georgieva/hot_topics/european_disaster_response_capacity_en.htm)).

**volontaire européen d'aide humanitaire (EVHAC)**<sup>7</sup> prescrit à l'article 214, paragraphe 5. Une communication a été adoptée en novembre dans le double but de permettre aux citoyens européens de contribuer aux efforts d'aide et de rappeler les valeurs européennes telles que la **solidarité** avec les personnes en détresse. Cette communication sera suivie, en 2011, par des actions pilotes, *l'Année européenne du volontariat* et la préparation d'une proposition législative en vue de l'établissement de l'EVHAC.

Un **sondage Eurobaromètre** sur l'aide humanitaire, conduit en 2010, a révélé un niveau élevé de solidarité des citoyens de l'UE envers les victimes de conflits et de catastrophes naturelles survenant à l'extérieur de l'UE. Huit citoyens sur dix considèrent qu'il est important que l'UE finance l'aide humanitaire en dehors de ses frontières.

La Commission soutient les actions de **préparation aux catastrophes** menées dans les régions exposées aux catastrophes naturelles de manière à aider les communautés locales à réagir rapidement et efficacement en cas de catastrophe, sauvant ainsi de nombreuses vies humaines. La Commission a continué à soutenir les programmes DIPECHO lancés en 2009, ainsi que de nouveaux programmes initiés en Afrique australe, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale. Sa contribution à la préparation aux catastrophes va bien au-delà des plans d'action DIPECHO, puisque les grandes décisions de financement humanitaire englobent dans leurs objectifs la préparation aux catastrophes ou l'atténuation des impacts de catastrophes. Cette intégration prend appui sur des activités couvrant le soutien aux infrastructures, les actions de sensibilisation du public, l'atténuation à petite échelle, la cartographie et l'informatisation des données, les systèmes d'alerte précoce, l'éducation, le renforcement institutionnel et les activités liées au changement climatique.

Dans le cadre de son mandat de **protection civile**, la DG ECHO encourage et facilite la coopération entre les 31 États<sup>8</sup> participant au mécanisme de protection civile et à son instrument financier. Ce faisant, elle cherche à améliorer l'efficacité des systèmes de prévention et de protection contre les catastrophes naturelles, technologiques ou provoquées par l'homme en Europe. La Commission a par exemple publié, en 2010, un document d'orientation sur l'évaluation et la cartographie des risques nationaux en vue de la gestion des catastrophes. Ce document a été rédigé avec la coopération des autorités nationales des États membres. Il est maintenant prévu que les États membres perfectionnent leurs processus nationaux de gestion des risques, dans le contexte desquels ils feront usage de ces lignes directrices. Ces initiatives constitueront une étape importante du renforcement de la culture de la gestion des risques au sein de l'UE. La mise en œuvre du mécanisme de protection civile et de son instrument financier accroît la protection des populations, de l'environnement, des biens et du patrimoine culturel en cas de catastrophe. Dans le domaine de la préparation, le soutien de l'UE se concentre sur les systèmes d'alerte précoce, les modules et le programme de formation du mécanisme de protection civile (en 2010, plus de 870 experts ont été formés et quatre exercices grandeur nature ont été organisés). En outre, la Commission a apporté un soutien financier à un certain nombre de projets de coopération axés sur la préparation (par exemple, en améliorant le système d'alerte précoce dans trente pays européens, en allongeant à cinq jours la période de prévision et en intégrant les alertes de pluies et d'inondations).

---

<sup>7</sup> COM(2010) 683

([http://ec.europa.eu/commission\\_2010-2014/georgieva/hot\\_topics/voluntary\\_humanitarian\\_en.htm](http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/georgieva/hot_topics/voluntary_humanitarian_en.htm)).

<sup>8</sup> Les 27 États membres de l'UE, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Croatie.

L'assistance fondée sur les ressources mises à disposition par les États membres est fournie à l'intérieur de l'UE et aux pays tiers frappés par des catastrophes, sur demande du gouvernement du pays concerné.